



la feuille de foyard de Fey

Extrait du procès-verbal du Conseil du 26 juin 1995

Ordre du jour:

- Comptes
- Echange de terrain
- Divers
- Propositions individuelles

Comptes

Les comptes sont présentés par le Syndic, M. Yves Jaunin et toute explication est donnée au sujet des postes qui diffèrent du budget. La situation de notre commune est bonne malgré les différentes étapes des travaux soit épuration, construction de l'annexe de la grande salle et continuation du trottoir allant de la croisée à la gare.

Échange de terrain

M. Le Syndic fait part au conseil de la demande d'échange par M. Cardinaux de Montandrey afin de se rapprocher de sa maison.

Cette échange porterait sur le terrain de Pré Courbe et des Esserts contre une surface équivalente en Plan-Bois.

Dans les divers, le réseau de marnans de jour fait des remous. Bien que l'adhésion ait été refusée après mûre réflexion, par la Municipalité en 1994, il a été demandé que le dossier soit à nouveau traité avec une information générale faite par les intéressées. A faire à suivre.

Avant les propositions individuelles M. Thierry Boucard fait part de l'avancement des travaux de l'annexe de la grande salle et informe le conseil de l'achat de 40 tables.

Pas de proposition individuelle, la séance est levée 22 heures.

Pâturage et transformations

M. Bruno Molveau et M^{me} Marie-Louise Taillens ont été nommés au poste de berger. Comme il s'agissait d'un couple avec un enfant, il était impossible de les loger dans l'état actuel des lieux.

D'autre part, ce couple désirant vivre à l'année au chalet, il a été décidé d'entreprendre la remise en état du logement ainsi que l'agrandissement des locaux à l'étage pour un coût de Fr. 55'000.-.

Bibliothèque

La commune de FEY fait partie de la bibliothèque régionale d'Echallens qui se trouve à la rue des Terreaux et est ouverte:

Lundi de 15 h à 17 h
Mardi de 19 h à 20 h
Jeudi de 9 h à 11 h
et de 15 h à 17 h

pour adultes et enfants: *romans - documentaires - périodiques et BD*

Abonnements forfaitaires annuels:

Enfants	gratuit
AVS	Fr. 10.-
Adultes	Fr. 20.-

Bois

Nous avons également adhéré à BOIPAC et nous nous sommes engagés à livrer 400 m³ de bois par année

Actuellement les forêts se portent bien. Les prix ont subi une légère diminution. Des travaux sont à l'étude pour agrandir le réseau des chemins forestiers.

Pour entretenir nos forêts nous avons dû faire appel à des professionnels, nos retraités ayant posé la faux et la bêche. Merci à ces bûcherons.

Il en va de même pour les coupes de bois, où là également seuls les professionnels répondent à nos soumissions.

Office régional de placement

Un office régional de placement est à la disposition, sur rendez-vous, des personnes sans emploi, à Echallens, place du Château, tél. 882 17 67

Distribution de comprimés de iode

Notre commune est située à plus de 20 km d'une centrale nucléaire, soit en zone 3, de risque faible à nul. Cependant en cas d'accident grave dans une centrale, des comprimés de iode sont à disposition et seront distribués à la population.

A cet effet nous vous remettons une information donnée par le Service de la santé publique à l'intention des habitants du canton de Vaud. (Voir texte encarté.) **A conserver.**

Félicitations

A tous les apprentis et étudiants ayant réussi leurs examens.

Votations

10 mars 1996
9 juin 1996
22 septembre 1996
1^{er} décembre 1996

Décharge

La Municipalité étudie la création d'une déchèterie qui devrait entrer en fonction au printemps 1996.

Une information détaillée vous sera donnée le moment venu.

Etat civil de Fey pour 1995

Mariages

4 janvier	Bastard Agnès et Moret Sébastien
19 mai	Remund Pascale et Joyet Dominique
9 juin	Girard Isabelle et Wagnière Sylvain

Naissances

13 janvier	Léonard Millioud
4 mai	Xénia Rochat
13 mai	Steve Meylan
16 juin	Maïté Schneeberger
17 juillet	Guillaume Joyet

Décès

15 février	Robert Laurent
18 septembre	Louis Peguiron

Arrivées: 19

Départs: 21

Population au 15 novembre 1995: 441 habitants

Pas plus grande qu'une carte de crédit, la nouvelle carte d'identité suisse

est à votre disposition au bureau
du contrôle des habitants

**Elle vous sera délivrée
dans un délai minimum
de 10 jours ouvrables**

Une signature du **titulaire** étant exigée
à partir de 5 ans, vous voudrez bien vous
présenter **personnellement**, muni d'une
photo (également nécessaire pour les
enfants dès la naissance) et du livret
de famille

Emoluments

Fr. 35.- Adultes

Fr. 25.- Enfants jusqu'à 15 ans révolus

Heures d'ouvertures

Lundi 19 h à 20 h Mardi 9 h à 11 h 30
Jeudi 13 h 30 à 16 h 30
ou sur rendez-vous tél. 887 81 13

Loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants

Dispositions générales

Article premier — Le contrôle des habitants est destiné à fournir aux administrations publiques les renseignements dont elles ont besoin sur l'identité, l'état civil et le lieu d'établissement ou de séjour des personnes résidant plus de trois mois dans le canton.

Art. 2 — La loi s'applique aux Suisses et aux étrangers. Elle complète pour ces derniers la législation spéciale qui les concerne.

Déclarations obligatoires

Art. 3 — Quiconque réside plus de trois mois consécutifs ou plus de trois mois par an dans une commune du canton, est tenu d'y annoncer son arrivée.

Si cette condition est remplie dans plusieurs communes, l'annonce s'effectuera dans chacune d'elles.

Lorsqu'un séjour de plus de trois mois est d'entrée prévisible, l'annonce aura lieu **dans les huit jours** qui suivent l'arrivée.

Art. 4 — La déclaration renseignera sur:

- l'identité (nom, prénom, date de naissance, filiation, origine, sexe) et l'état civil de l'intéressé;
- son adresse;
- sa profession;
- le nom et l'adresse de son employeur, à défaut, le lieu de travail;
- sa religion;
- l'identité du conjoint et des enfants mineurs faisant ménage commun avec lui;
- la date de l'arrivée dans la commune;
- le précédent et les éventuels autres lieux de résidence;
- la durée du séjour, si elle est limitée;
- la durée du séjour annuel, si ce dernier est intermittent.

Art. 5 — Tout changement d'état civil ou d'adresse doit être signalé dans les **huit jours**.

Art. 6 — Celui qui cesse de résider dans la commune ou dont la durée du séjour n'atteint plus trois mois par an, est tenu d'annoncer sans délai son départ et sa destination.

Art. 7 — La déclaration du conjoint et du titulaire de l'autorité parentale vaut pour l'autre conjoint et pour les enfants mineurs, aussi longtemps que ces personnes font ménage commun.

Les personnes qui atteignent l'âge de la majorité sont astreintes aux mêmes formalités qu'un nouvel arrivant, même si elles demeurent dans le ménage de leurs parents.

Art. 8 — En déclarant son arrivée dans une commune, le citoyen suisse est tenu de présenter soit un acte d'origine, une pièce officielle attestant le dépôt de ce document dans une autre commune (certificat d'origine), un extrait du registre des familles ou un livret de famille.

L'étranger doit produire une pièce de légitimation reconnue selon le droit fédéral. S'il est déjà titulaire d'une autorisation saisonnière, de séjour ou d'établissement, il la présentera.

La production du livret de famille ou d'un acte de famille est toujours requise lorsque le conjoint ou les enfants mineurs sont inclus dans la déclaration d'arrivée.

La Municipalité

A conserver

Comprimés d'iode mis à disposition de la population pour le cas d'accident nucléaire

Information destinée aux habitants du canton de Vaud (excepté le district d'Avenches)

Pourquoi des comprimés d'iode?

Les comprimés d'iodure de potassium (appelés aussi comprimés d'iode) **empêchent l'iode radioactif**, qui peut être libéré lors d'un accident dans une centrale nucléaire et inhalé par la respiration, **de s'accumuler dans la glande thyroïde**. Ces comprimés ne protègent pas le corps contre l'irradiation externe.

Pour qui?

Des réserves suffisantes sont prévues pour tous les habitants du canton ou les personnes y séjournant temporairement.

Où trouver mes comprimés d'iode?

Des comprimés d'iode sont stockés dans des dépôts dans l'ensemble du canton. **En cas d'alerte** dans une centrale nucléaire, ils seront répartis dans des points de distribution prévus dans les communes et **distribués à toute la population**. Pour le district d'Avenches, proche d'une centrale, les comprimés ont été remis préventivement aux habitants. Des comprimés d'iode peuvent aussi être achetés sans ordonnance médicale, en pharmacie.

Que faire en cas d'alarme radioactivité?

En cas d'alarme, vous devez aller chercher vos comprimés à des points de distributions fixés par la Municipalité, puis vous rendre dans une cave ou dans l'abri le plus proche et écouter la radio (suivre les instructions des aides-mémoire «Alarme à la population en temps de paix» et «Que faire en cas de danger nucléaire» qui figurent dans les dernières pages des **annuaires téléphoniques**).

Quand dois-je prendre les comprimés d'iode?

Les comprimés doivent être avalés uniquement en cas de danger dû à l'iode radioactif et seulement ordre des autorités. Ne les avalez pas tout de suite, attendez qu'on vous le dise.

Comment prendre mes comprimés d'iode?

Les comprimés seront dissous dans un liquide quelconque et avalés, si possible après une collation ou un repas.

Quand ne faut-il pas utiliser ces comprimés?

En cas d'**hypersensibilité connue à l'iode** ou en présence de certaines maladies rares, veuillez vous informer auprès de votre médecin.

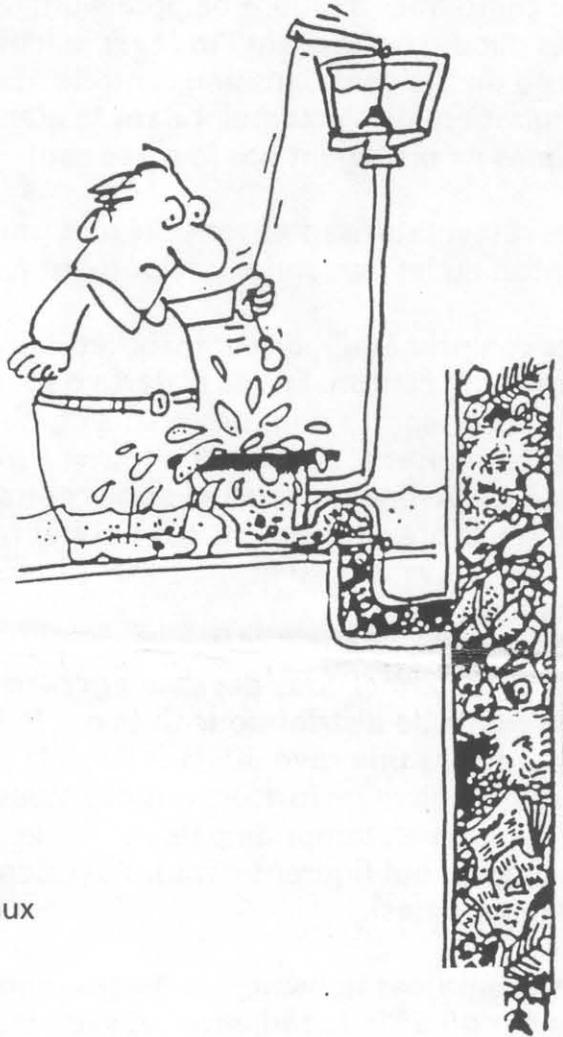
Précautions en cas de traitement médical?

Les personnes sous traitement par des médicaments pour la thyroïde, des sels de lithium ou des diurétiques épargnant le potassium s'informeront auprès de leur médecin.

Où trouver des informations complémentaires?

Votre médecin et votre pharmacien sont à même de vous renseigner. Des notices d'information en allemand, français, italien, romanche, **anglais, espagnol, serbo-croate et turc** sont disponibles auprès des administrations communales.

Des canalisations avaleuses, des stations d'épurations nombreuses c'est bien, mais il y a des limites à tout!



Les matières solides telles que les

textiles
bas
langes à jeter
serviettes hygiéniques
tampons, protège-slip
emballages, plastiques
lames de rasoir
restes solides d'aliments
litières pour petits animaux
bâtonnets ouatés

**surchargent
les canalisations
et peuvent les obstruer.
Il faut donc les retirer.**

Pensez-y donc

**La place de ces déchets est
dans un sac à ordures,
à la poubelle,
jamais aux égouts.**

Lésiner sur les produits de lessive, c'est bien, la surdose est toujours nocive. Choisir des produits sans phosphates c'est mieux. Pour l'amour de la nature.

Les peintures concentrées n'ont rien à faire dans les égouts. Là encore, la règle qui s'impose est d'acheter peu, afin de tout employer.
**A évacuer lors
des ramassages spéciaux**

En se combinant avec les eaux usées,

l'huile de friture

forme une masse compacte qui se dépose à l'intérieur des tuyaux et sur les sondes de commande des stations de pompage. La section de passage se rétrécit, le fonctionnement automatique est mis en échec, avec tous les inconvénients coûteux que cela entraîne.

Pensons-y donc et

**faisons usage du centre
de réception des huiles
usées mis en place
par la commune.**

Les huiles de graissage, les solvants, l'essence au centre de réception des huiles usées! Sur demande, des entreprises spécialisées (un service d'entretien des égouts par exemple) prennent en charge les grandes quantités d'huile et le contenu des séparateurs.

**Ne jamais déverser
des résidus de ciment
dans un égout
mais les amener avec
les restes de matériaux.**

Memento pour le mois de décembre

Saint-Nicolas	6 décembre
Loto	9 décembre
Conseil général	12 décembre
Noël de la gym	13 décembre
Noël de l'église	21 décembre
Veillée de Noël	24 décembre à 23 h, Bercher

La vie des Sociétés du village

La *Société de gymnastique* a fêté ses 20 ans d'activité et a présenté une soirée rétrospective le 29 avril 1995.

Les *Paysannes vaudoises* ont fêté leur jubilé 25 ans de cours, de création, de travaux manuels et bien d'autres choses plus attractives les unes que les autres.

Le *FC-Fey* a lui aussi fêté son 30^e anniversaire, sa buvette réaménagée et son couvert.

La *Jeunesse* a présenté son char au giron des Jeunesses à Bottens.

La *Société de tir*, activité courante.

Solidarité Roumanie Fey-Pietrarie.
(Voir texte ci-contre.)

WANTED
Recherchons
Concierge
pour l'église
Préposé
aux gadoues
Préposé
à l'entretien
du cimetière
et pour fauchage
du réservoir

Fey – Piétrarie, la signature

Le 24 mai 1995, une délégation des autorités communales, composée de treize personnes (membres de la Municipalité, Conseil général et groupe «Solidarité Roumanie») foule le sol de la Roumanie. Découverte pour certains, retrouvailles pour les autres, mais pour tous, une certaine émotion, car, au premier coup d'œil, on se rend compte de l'importance du soutien qu'il est nécessaire d'apporter et de maintenir aux gens de ce pays magnifique.

En arrivant à Piétrarie, nous avons déjà goûté à l'hospitalité chaleureuse, généreuse et sincère d'une famille roumaine, mais partout, nous avons été accueillis avec le même élan et beaucoup d'espoir!...

Si la signature du Pacte d'Amitié s'est déroulée de manière officielle mais simple, la concrétisation de son contenu demandera persévérance, volonté, amitié et évidemment matériel... Pour la postérité, un foyard de Fey a été planté par nos autorités réunies. Ainsi, nos armoiries ont pris vie dans la cour de l'école, sous les regards attentifs des élèves et de leurs parents.

Piétrarie est un village qui ne ressemble pas vraiment à ceux que l'on connaît «par chez nous», il est difficile de décrire ces maisons faites de planches et de tôles plus ou moins bien arrangées, entourées de palissades et séparées, ou reliées par des chemins de terre battue que les habitants prennent pour aller chercher de l'eau au puits, sans se demander si l'on vit bien dans le même siècle... Ce séjour fut marqué de moments très forts et mémorables, tant par la chaleur et la générosité de nos hôtes, que par la joie de partages de chaque instant. Des larmes, bien sûr, mais autant d'émotion que de joie, nous ont surpris plus d'une fois: lors de l'accueil des enfants de l'école de Piétrarie, lors de repas inoubliables, sans oublier les images de la ville de Bucarest, dont les cicatrices sont encore bien visibles.

Porte-parole de cette équipe de délégués, je ne peux que vous encourager à soutenir cette admirable amitié qui est née entre nos deux communes...

... 2500 Km nous séparent, un pacte nous unit. Nous avons franchi nos deux frontières pour concrétiser cette amitié. Qu'elle dure indéfiniment pour que nous puissions encore nous rencontrer pour la partager.

*Au nom de tous
Françoise Pelet*

PS. Les pactes, en français et en roumain, sont encadrés et suspendus dans la salle de Municipalité (Bâtiment communal)

Fonctionnement de la Commune

L'administration communale, à la Maison de commune, (bourse, contrôle des habitants, agence communale AVS) est ouverte

le lundi de 19 h à 20 h;
le mardi de 9 h à 11 h 30;
le jeudi de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur rendez-vous,
tél. 021/887 8113 (fax + répondeur).

Le greffier vous reçoit le lundi de 19 h à 20 h.

Pompiers:

LAURENT Dominique, cdmt, tél. 887 70 70 ou le .118.

Votre commune met à votre disposition

– La grande salle - 200 à 300 places - salle sous-sol - 100 places avec ou sans cuisine:

Réservation tél. 887 80 96

– Location refuge - 40 places maximum:

Réservation tél. 887 78 33

– Réservation petite salle maison communale:

Réservation tél. 887 73 51

Toutes ces salles sont mises gracieusement à la disposition de nos concitoyens pour des assemblées, comités ou autres, sans but lucratif.

Elles sont mises également à disposition de nos habitants, sans frais, pour les thés de mariage et d'ensevelissement.

– Greffe municipal:	M. LAURENT Jean-Marc	Bureau Privé	tél. + fax 887 81 13 tél. 887 71 56
– Contrôle des habitants et agence AVS:	M ^{me} PELET Françoise	Bureau	tél. + fax 887 81 13
– Relevé des compteurs d'eau:			
– Surveillance des gadoues:			
– Surveillance et dépôt des verres et bouteilles en PET:	M. PESQUET Jean-Louis		tél. 887 78 33
– Surveillance de la STEP:	M. WAGNIERE Jean-Louis		tél. 887 72 81
– Service funèbre:	M ^{me} DEBÉTAZ Francine		tél. 887 74 90
– Déneigement routes:	M. LAURENT Dominique		tél. 887 70 70
– Déneigement trottoirs:	M. JAUNIN Luc		tél. 887 81 29
– Surveillant pressoir:	M. PIDOUX Frédéric		tél. 887 82 57
– Conciergerie de l'église:			
– Conciergerie de l'école:	M ^{me} JAUNIN Manuela		tél. 887 73 11
– Réservation et conciergerie grande salle:	M ^{me} SCHNEEBERGER Jocelyne		tél. 887 80 96
– Réservation et conciergerie refuge:	M. PESQUET Jean-Louis		tél. 887 78 33
– Réservation et conciergerie petite salle maison de commune: (pour assemblée, réunion uniquement)	M ^{me} DUTOIT Martine		tél. 887 73 51

La Municipalité vous apporte ses vœux les meilleurs pour 1996

